



Projet de déclaration/plan d'actions concernant la lutte contre l'ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)

Colloque Ambroisie : de la connaissance à l'action
Vendredi 21 novembre 2008
Aix les Bains (France)

Constatant les problèmes de santé que génère l'ambroisie, et l'augmentation de l'incidence des affections de type allergiques dues à son pollen,

Considérant que ces affections peuvent notamment s'ajouter à celles générées par la pollution atmosphérique et les aggraver,

Considérant les risques accrus de développer un asthme pour les personnes sensibles à l'ambroisie,

Considérant aussi les problèmes que cette plante pose à l'agriculture et dans certains milieux,

Constatant l'extension de son aire de répartition en Europe et en particulier en France, liée notamment aux activités humaines et au réchauffement climatique,

Prenant en compte les méthodes de lutte existantes, et mises en œuvre notamment au Canada, en Hongrie, en Italie et en Suisse, etc., et les derniers développements concernant les techniques applicables,

Les représentants des administrations et organismes impliqués dans la lutte et les participants au colloque du 21 novembre 2008 à Aix-les-Bains souhaitent que :

- les actions de lutte coordonnées contre la propagation de l'ambroisie soient prises en compte dans le cadre de l'Organisation Mondiale de la Santé et de l'Union Européenne, et au niveau national dans le cadre des plans santé-environnement ;
- en France, ces actions soient explicitement inscrites dans le cadre du PNSE 2, et notamment dans le cadre du plan « Santé-Transports » ;
- les responsables de la lutte pour chaque pays concerné soient identifiés et qu'une coordination européenne des acteurs de la lutte soit mise en œuvre ; de même que les responsables de la lutte dans chaque région concernée soient identifiés et qu'une coordination inter-régionale des acteurs de la lutte soit mise en œuvre ;
- la coordination entre les différents services concernés, de la santé, des transports, de l'agriculture et de l'environnement soit assurée aux niveaux national et régional, et le caractère multidisciplinaire de cette problématique pris en compte ;
- les réglementations locales soient harmonisées au niveau national, en cohérence avec les mesures mises en place dans les pays voisins ;

- les connaissances concernant la biologie de la plante soient améliorées pour permettre de développer les moyens de lutte non nocifs pour l'environnement ;
- un meilleur suivi de la progression de la plante et des effets de la lutte contre l'ambrosie soient assurés par la cartographie et les mesures aérobiologiques ;
- en raison d'un rapport coût/efficacité extrêmement favorable, une stratégie de surveillance , prévention et d'éradication précoce soit mise en œuvre dans les régions où l'ambrosie est encore peu ou pas présente ;
- les mesures de l'exposition au pollen et de l'impact sanitaire soient renforcées, et des prévisions offertes aux acteurs concernés dans le domaine de la santé et à la population ;
- soient menées des campagnes de communication envers les services et les populations concernées afin de les sensibiliser aux risques liés à cette plante et de développer des actions solidaires de lutte contre sa prolifération, y compris avec les écoles ;
- soient mises en place des mesures permettant de minimiser les modes de diffusion des semences d'ambrosie par divers vecteurs (terre et gravats, graines pour oiseaux, machines agricoles) ;

Ces mêmes personnes souhaitent également souligner la nécessité de mener ces différentes actions dans la durée en raison de la longue durée de vie des semences

